

Annexe 1

Format et orientations pour les Rapports nationaux de la CMS 2023

Table des matières

RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS	3 2
I. INFORMATION ADMINISTRATIVE	4 2
II. ADHÉSION/RATIFICATION DES ACCORDS /MdE DE LA CMS	5 4
III. ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION.....	6 5
IV. INTERDICTION LÉGALE DE LA PRISE D'ESPÈCES DE L'ANNEXE I.....	7 5
V. SENSIBILISATION	10 8
VI. INTÉGRATION DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS D'AUTRES SECTEURS ET PROCESSUS	11 9
VII. GOUVERNANCE, COHÉRENCE POLITIQUE ET LÉGISLATIVE	13 10
VIII. INCITATIONS	14 11
IX. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES.....	15 11
X. MENACES ET PRESSIONS AFFECTANT LES ESPÈCES MIGRATRICES, Y COMPRIS LES OBSTACLES À LA MIGRATION.....	16 12
XI. ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES	25 15
XII. COOPÉRATION POUR CONSERVER LES SYSTÈMES MIGRATOIRES	27 17
XIII. MESURES DE CONSERVATION PAR ZONE	28 18
XIV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES.....	30 20
XV. SAUVEGARDE DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE	31 21
XVI. STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ	31 22
XVII. CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES.....	33 23
XVIII. CONNAISSANCES, DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	34 24
XIX. MOBILISATION DE RESSOURCES	35 25

**RESSOURCES POUR LE RAPPORT NATIONAL DE LA CMS
PROVENANT D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX
PERTINENTS**

<u>Convention/Accord/Processus</u>	<u>Source d'information</u>
<u>Convention sur la diversité biologique (CDB)</u>	<u>Rapports nationaux</u>
<u>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)</u>	<u>Rapports annuels sur le commerce, Rapports annuels sur le commerce illégal, Rapports de mise en œuvre</u>
<u>Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau</u>	<u>Rapports nationaux, fiches d'information Ramsar</u>
<u>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)</u>	<u>Rapports des pays</u>
<u>Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)</u>	<u>Rapports nationaux</u>
<u>Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)</u>	<u>Rapports nationaux</u>
<u>Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)</u>	<u>Communications nationales, rapports biennaux, rapports de mise à jour</u>
<u>Divers accords de la famille CMS et mémorandums d'entente (MdE)</u>	<u>Rapports nationaux</u>
<u>Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable</u>	<u>Rapports nationaux</u>

Ces processus de rapport d'autres cadres intergouvernementaux pertinents sont des exemples de ressources d'information à utiliser pour remplir ce rapport national, ce qui peut aider à identifier et à renforcer les synergies entre ces processus. Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe de nombreuses autres sources d'information qui peuvent également être pertinentes pour les espèces migratrices, leurs habitats et les systèmes de migration

RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

CONSEIL :

Cette section vous invite à résumer *brèvement* les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires.

Veillez s'il-vous-plait limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement.

Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages *simples et brefs*, de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large.

Malgré la brièveté des propos, veuillez être spécifique ou fournir des exemples spécifiques quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2018 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » plutôt que est plus informatif que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » plutôt que est plus informatif que « manque de financement ».

Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur :

HLS 1 Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles)

[\[Champ de texte libre\]](#)

HLS 2 Les plus grandes difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles) :

[\[Champ de texte libre\]](#)

HLS3 Les principales priorités dans la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles) :

[\[Champ de texte libre\]](#)

CONSEIL :

De nouveau, veuillez être aussi précis que possible.

Par exemple (lorsque c'est pertinent), spécifiez quelles espèces ou quelles zones, quelles menaces, ou quels mécanismes de mise en œuvre de la CMS, quels objectifs du Plan Stratégique pour les Espèces Migratrices seront abordés par les (maximum cinq) priorités que vous mentionnez.

I. INFORMATION ADMINISTRATIVE	
Nom de la partie contractante	[Champ de texte libre]
Date d'entrée en vigueur de la Convention pour votre pays	JJMMAA [rempli automatiquement]
Tous les territoires qui sont exclus de l'application de la Convention	[rempli automatiquement] [cette question peut être laissée en blanc]
Compilateur de rapport	Nom et titre: Nom complet de l'établissement : Tel: Courriel:
Point Focal National Officiel de la CMS	Nom et titre du point focal officiel: Nom complet de l'établissement : Adresse Postale : Tel : Courriel : [rempli automatiquement]
Nomination au Conseil Scientifique	Nom et titre: Nom complet de l'établissement: Adresse Postale: Tel: Courriel : [rempli automatiquement]

II. ADHÉSION/RATIFICATION DES ACCORDS /MdE DE LA CMS

Veillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:

- Oui, les listes sont exactes et à jour, ~~ou~~
- Non, des mises à jour ou corrections sont demandées, comme suit :
- ~~[champ de texte libre]~~

Mises à jour ou corrections: ~~[fenêtre de texte libre]~~

Instrument de la CMS ~~[rempli automatiquement]~~

Instrument de la CMS	Partie / Signataire	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)
ACAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCOBAMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AEWA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le phragmite aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASCOBANS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le cerf de Boukhara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les dugongs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EUROBATS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sur les gorilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les flamants des hautes Andes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines IOSEA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'antilope Saïga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les requins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur la grue de Sibérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le courlis à bec grêle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le cerf du sud andin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III. ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION

III.1 Veuillez confirmer que le fichier Excel [#é-joint](#) ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe I** pour lesquelles [votre](#) pays est un État de l'aire de répartition.

CONSEIL :

L'Article I(1)(h) de la Convention définit dans quel cas un pays est un Pays de l'aire de répartition pour une espèce donnée, en faisant aussi référence à la définition d'« aire de répartition » de l'Article I(1)(h). Le dernier désigne toutes les aires qu'une espèce migratrice habite, temporairement ou pas, traverse ou survole à n'importe quel moment de sa route migratoire normale.

Avec l'adoption du format actuel pour les rapports nationaux, le Comité Permanent est conscient du fait que dans Il y a des certains cas où il est difficile de déterminer la route migratoire « normale » d'une espèce et, par exemple, de distinguer celle-ci de comportements aberrants ou erratiques. Conformément à la Décision 13.140, il a été demandé au Conseil scientifique d'élaborer une orientation pratique et des interprétations des termes "État de l'aire de répartition" et "erratique". Ce problème a été identifié et fera l'objet d'une possible analyse dans le futur par le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS. Entretiens, si vous hésitez, veuillez suivre l'interprétation qui selon vous sert au mieux les objectifs plus larges de la Convention. N'hésitez pas à consulter le Secrétariat à ce sujet.

Des remarques sur l'application de la Convention sur les Territoires d'Outre-mer/Régions Autonomes des Parties est disponible ici :

https://www.cms.int/sites/default/files/instrument/territories_reservations%202015.pdf

CONSEIL :

Toutes les références ~~présentes dans le format de rapport~~ sous le terme d'« espèces » doivent être entendues comme incluant les sous-espèces lorsqu'une Annexe de la Convention les précise ou lorsque le contexte l'exige ainsi.

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces inscrites à l'Annexe I pour votre pays

- Oui, [la liste fichier](#) est correcte ~~et à jour~~ (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)
- Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (dans le fichier, veuillez sélectionner toutes les espèces concernées, [y compris les informations sur la source pour le changement et](#) veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ~~ci-dessous~~).

CONSEIL :

Cette question vous demande de confirmer si la liste des espèces classées dans l'Annexe I ~~existantes~~ dans votre pays est correcte et, si ce n'est pas le cas, de détailler les amendements qui seraient nécessaires, [y compris y compris la source d'information à l'appui de la modification](#).

Fournir cette information est requis par l'Article VI(2) de la Convention.

La question d'inclure davantage d'espèces dans les Annexes est adressée par d'autres processus, hors du cadre des rapports nationaux ~~(comme des analyses périodiques systématiques de différents groupes taxonomiques...)~~.

III.2 Veuillez confirmer que le fichier Excel joint ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe II** pour lesquelles le pays est un état de l'aire de répartition.

CONSEIL :

~~Veuillez considérer~~ [voir](#) la boîte Conseil de la question III.1 à propos de l'interprétation des termes « État de l'aire de répartition ».

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces inscrites à l'Annexe II pour votre pays

- Oui, le fichier est correct **et à jour** (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)
- Non, des modifications sont nécessaires **et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni** (dans le fichier, veuillez sélectionner toutes les espèces concernées et télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous)

CONSEIL :

***Veuillez** Cette question vous demande de confirmer si la liste des espèces classées dans l'Annexe I existantes dans votre pays est correcte et, si ce n'est pas le cas, de détailler les amendements, qui seraient nécessaires.*

Fournir cette information est requis par l'Article VI(2) de la Convention.

Veuillez noter que les taxons classés dans l'Annexe II à un niveau supérieur que les espèces ont été ventilés au niveau des espèces, en ligne avec les références taxonomiques standards adoptées par la Conférence des Parties (voir Résolution 12.27). Un examen plus approfondi des espèces à considérer comme couvertes par les taxons supérieurs de l'Annexe II est en cours par le Conseil scientifique pendant la période intersessionnelle entre COP13 et COP14. Une étude sur la ventilation du taxon d'oiseau plus élevée que l'espèce est en cours de préparation par les Conseillers pour les oiseaux nommés par la COP et sera rendue lors de la 4^{ème} Réunion du Comité de session du Conseil scientifique et lors de la COP13 pour être analysée.

IV. INTERDICTION LÉGALE DE LA CAPTURE D'ESPÈCES DE L'ANNEXE I

IV :1 La capture d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?

- Oui, pour toutes les espèces de l'Annexe I
- Oui, pour certaines espèces
- Oui, pour une partie du pays, ou un ou plusieurs territoires en particulier
- Non

[Si vous sélectionnez 'oui pour toutes les espèces de l'Annexe I', cette question apparaîtra]

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

Veuillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.

[Champ de texte libre] [ajouter un (des) lien(s) et/ou télécharger un (des) document(s)]

CONSEIL :

Dans le cas où vos réponses dans n'importe quelle section de ce rapport font référence à des documents clés (comme ici, où vous ferez référence à des statuts juridiques particuliers), veuillez, il serait convenant d'utiliser le bouton l'option « téléchargement » pour fournir une copie de(s) document(s) concerné(s), et/ou fournir un lien d'un site web qui donne accès aux textes correspondants.

[Si vous sélectionnez oui pour 'certaines', cette question apparaîtra]

Veuillez indiquer dans le fichier Excel joint ci-dessous les espèces pour lesquelles la capture est interdite.

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

CONSEIL :

Lors du téléchargement d'un fichier amendé en réponse à cette question, veuillez noter que toute espèce ou sous-espèce que vous avez ajoutée à la liste qui a été fournie automatiquement doit correspondre à celles identifiées comme modifications sur le fichier fourni en question III.1.

Commented [CB1]: Marco Barbieri: Cette police plus petite est destinée à être saisie comme une "description" des questions, comme il est possible de le faire dans le SRO.

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s) :
Veillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.
[Champ de texte libre] [ajouter un (des) lien(s) et/ou télécharger un (des) document(s)]

Si vous sélectionnez 'Oui pour une partie du pays', cette question apparaîtra
Veillez indiquer dans le fichier Excel joint ci-dessous les espèces pour lesquelles la capture est interdite.

Veillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)
Veillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.
[Champ de texte libre] [ajouter un (des) lien(s) et/ou télécharger un (des) document(s)]

IV.2 Dérogations: Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction pendant la période de rapport?
[Ceci n'apparaîtra que si l'utilisateur sélectionne 'Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I' ou 'Oui pour certaines' à la question précédente]

- Oui
 Non

Si oui, veuillez indiquer les cas individuels et fournir des détails sur les circonstances, dans le fichier Excel lié ci-dessous, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.
Veillez télécharger la liste des espèces ici, sélectionner toutes celles qui s'appliquent et télécharger le fichier modifié en utilisant le bouton pour pièces jointes ci-dessous.

CONSEIL :

Les Parties sont invitées à fournir des informations spécifiques sur les cas où une exception a été accordée pendant la période de référence. Il ne s'agit pas d'informations sur les exceptions qui pourraient être théoriquement possibles ou sur les exceptions qui ont eu lieu avant la période de référence.
D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article.
Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur le tableau, vous devez ~~donc~~ identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.
Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).
Veillez tenir compte des rapports de consultation soumis à la CITES qui peuvent être pertinents pour répondre à cette question.

IV.3 Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

[ceci n'apparaît que si 'Oui pour certaines espèces' ou 'Oui pour une partie du pays' ou 'Non' a été sélectionné dans 'La capture d'espèces de l'Annexe I est-elle interdite par la législation nationale conformément à l'Article III(5)' de la CMS ?]

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

- Législation à l'étude
- Législation en cours d'élaboration
- Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année [insérer l'organe législatif et l'année]
- Autre (veuillez préciser)[texte libre]

Si non, veuillez fournir des informations supplémentaires sur les circonstances [texte libre].

IV.4 Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de façon délibérée à des captures d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale de votre pays?

- Oui
- Non
- Inconnue

Si oui, veuillez fournir plus d'informations sur les circonstances de la capture, y compris tout plan futur concernant ces captures. [zone de texte libre]

CONSEIL :

Fournir cette information (en incluant, le cas échéant, l'information concernant des futurs plans) est requis par l'Article VI(2) de la Convention. Les circonstances de la capture doivent normalement inclure les espèces capturées, ainsi que les modalités et la fréquence de la capture.

V. SENSIBILISATION

(SPMS Objectif 1: Les individus sont conscients des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et pour assurer la durabilité de toute utilisation.)

V.1 Au cours de la période considérée, veuillez indiquer les mesures prises par votre pays au cours de la période de rapport pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, leurs habitats et leurs systèmes migratoires (veuillez noter que les réponses données à la section XVIII sur l'Objectif 15 du SPMS peuvent également être pertinentes). (cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes sur des thèmes spécifiques
- Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
- Publicité dans la presse et les médias, y compris les médias sociaux
- Célébrations, expositions et autres événements communautaires
- Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
- Publications spéciales
- Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
- Autre (veuillez préciser) [texte libre]
- Aucune mesure n'a été prise

CONSEIL :

La sensibilisation qui démontre le travail effectué pour atteindre la cible 1 peut inclure des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans divers documents de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 11.8 (Rev.COP12) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation), la Résolution 11.9 (Journée mondiale des oiseaux migrateurs), la Résolution 13.6 (Déclin des insectes), la Décision 13.95 (Conservation et gestion du quépard et du lycaon) et la Décision 13.113 (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).

[Les questions suivantes n'apparaissent que si une action a été sélectionnée dans " Au cours de la période considérée, veuillez indiquer les mesures prises par votre pays pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires".]

V.2 Veuillez indiquer tout élément spécifique des résolutions 11.8 (Rev. COP12) (*Plan de communication, d'information et de sensibilisation*) et 11.9 (*Journée mondiale des oiseaux migrateurs*) de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions. [texte libre]

V.3 Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ? Cochez une case

- 1 très peu d'impact
- 2 faible impact
- 3 bon impact
- 4 impact positif important
- inconnu

CONSEIL :

Si l'impact des actions de sensibilisation a été évalué par (par exemple) des études d'évaluation de projet ou des enquêtes de suivi de l'attitude du public au cours de la période de référence, celles-ci fournissent une base pour répondre à cette question. Si l'évaluation a impliqué un type quelconque de mesure quantitative de l'impact, veuillez préciser. Il est reconnu que de telles études d'évaluation ne sont pas toujours disponibles, auquel cas il est acceptable de baser votre réponse sur un jugement subjectif éclairé. Sinon, s'il n'y a vraiment aucune base pour former un tel jugement, veuillez sélectionner "Inconnu". La question V.4 vous donne la possibilité d'expliquer la base sur laquelle vous avez répondu à la question V.3.

V.4 Veuillez indiquer le ou les principaux éléments qui ont été saisis pour servir en tant que preuve pour réaliser cette évaluation. [texte libre]

VI. INTÉGRATION DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS D'AUTRES SECTEURS ET PROCESSUS

(SPMS Objectif 2 Les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées aux niveaux international, national et local dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris des moyens de subsistance, et sont intégrées dans les comptes nationaux, selon qu'il convient, et dans les systèmes de production de rapports.)

VI.1 La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez détailler fournir un bref résumé:
[texte libre]

CONSEIL:

Notez que ces stratégies/processus de planification peuvent être pertinents pour les objectifs, actions, étapes, programmes, initiatives et/ou activités décrits dans divers documents de la CMS, tels que (mais non limités à) les décisions 13.95 (Conservation et gestion du quépard et du lycaon), et 13.116 (Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices). Veuillez faire référence à tout document pertinent de la CMS dans votre réponse, le cas échéant.

VI.2 Est-ce que votre pays intègre Les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" mentionnées dans l'Objectif 2 de la SPMS figurent-elles actuellement dans d'autres processus nationaux de notification dans votre pays?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez détailler fournir un bref résumé:
[texte libre]

CONSEIL:

Les réponses à cette question doivent être axées sur les processus de rapport du pays plutôt que sur les plans et les réalements au sein du pays. Cette question a pour but de comprendre si les valeurs des espèces migratrices et des habitats figurent dans d'autres processus de rapport nationaux auxquels votre pays participe, tels que (mais sans s'y limiter) le rapport à d'autres AEM sur la biodiversité, la Commission baleinière internationale, la Commission européenne, etc.

VI.3 Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

[texte libre]

VI.4 Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

[texte libre]

VI.5 La législation et les réglementations de votre pays concernant les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) considèrent-elles les obstacles possibles à la migration, les effets transfrontaliers sur les espèces migratrices, et les impacts sur les schémas et les aires de migration ?

Oui

Non

Veillez décrire les obstacles et les défis à l'application de l'EIE et de l'EES en ce qui concerne les espèces migratrices, les leçons apprises et les besoins de renforcement des capacités.

[Texte libre]

CONSEIL:

Veillez vous référer à la Résolution 7.2 (Rev.COP12) (Évaluation d'impact et espèces migratrices) et à la Décision 13.130 (Développement d'infrastructures et espèces migratrices) pour plus d'informations sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique (EES).

VI.6 Dans quelle mesure les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices ont-elles été spécifiquement intégrées dans la politique et la législation nationales en matière d'énergie et de climat ?

[texte libre]

Veillez fournir tout indicateur lié à cette politique et à cette législation.

[texte libre]

CONSEIL:

Veillez vous référer à la décision 13.108 (Soutien au groupe de travail sur l'énergie) pour plus d'informations.

VII. GOUVERNANCE, COHÉRENCE POLITIQUE ET LÉGISLATIVE

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

VII.1 Y a-t-il eu des [changements dans les](#) arrangements de gouvernance [et accords](#) affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, [entraînant des améliorations](#) qui se sont améliorés au cours de la période considérée ?

- Oui
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce que les arrangements en place satisfont déjà à tous les points de l'Objectif 3.

CONSEIL:

Cette question vise à comprendre les améliorations apportées aux dispositifs de gouvernance dans votre pays, ce qui peut potentiellement inclure des améliorations dans la politique, la législation, les processus de gouvernance, les plans, etc. Veuillez également prendre en compte les conseils ci-dessous dans la section VII.2..

Si oui, veuillez [détailler fournir un bref résumé](#)
[texte libre]

[si oui à la question précédente]

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? [\(voir texte ci-dessus\)?](#)

Cochez une case

- 1 contribution minimale
- 2 contribution partielle
- 3 bonne contribution
- 4 contribution majeure
- Contribution inconnue

Veuillez décrire [brièvement](#) comment cette évaluation a été faite
[texte libre]

VII.2 Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers [agences gouvernementales/ministère](#), secteurs ou groupes au niveau national [et/ou infranational territorial](#) qui s'occupe des questions de mise en œuvre de la CMS ?

- Oui
- Non

CONSEIL :

Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communautés indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.

Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en œuvre de la CMS conjointement à des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.

Le Manuel pour les Points Focaux Nationaux pour la CMS et ses instruments peut s'avérer utile pour donner plus de contexte à ceci.

Si oui, veuillez détailler fournir un bref résumé:

[\[texte libre\]](#)

VII :3 La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 253-275 de la Résolution 11.10 (Rév. COP13~~2~~) de la COP de la CMS? (*Synergies Et Partenariats*)?

Les conventions pertinentes peuvent inclure d'autres accords mondiaux tels que les conventions et accords relatifs à la biodiversité, la CCNUCC, la CNUCLD, ainsi que des accords régionaux. Cette collaboration peut également être pertinente pour aligner les efforts liés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à l'Agenda 2030 pour le développement durable, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et aux SPANB, comme décrit dans la Résolution 13.1.

- Oui
- Non

Si oui, veuillez détailler fournir un bref résumé:

[\[texte libre\]](#)

VII.4 Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques, initiatives ou des plans d'action durant la période de rapport qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez identifier la législation, les politiques, les initiatives ou les plans d'action concernés.:

[\[texte libre\]](#)

VIII. INCITATIONS

(SPMS Objectif 4: Les incitations incluant des subventions, néfastes pour les espèces migratrices et/ou leurs habitats sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences défavorables ; et des incitations positives en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible avec les engagements au titre de la CMS et les autres obligations et engagements internationaux et régionaux en vigueur.)

VIII .1Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays durant la période de rapport, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

Si oui ou en partie ou non, mais il est possible de le faire, veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

[\[texte libre\]](#)

CONSEIL :

Les incitations nuisibles, telles que décrites par la Convention sur la diversité biologique (CDB), "émanent de politiques ou de pratiques qui induisent un comportement non durable et nuisible à la biodiversité, souvent en tant qu'effets secondaires imprévus (et involontaires) de politiques conçues pour atteindre d'autres objectifs". Il peut s'agir de "subventions gouvernementales ou d'autres mesures qui ne tiennent pas compte de l'existence d'externalités environnementales, ainsi que de lois ou de pratiques coutumières régissant l'utilisation des ressources".

Cette question vous demande *simplement* de fournir des faits concernant les *mesures entreprises afin d'ajuster des incitations nuisibles*. ~~Ceux-ci peuvent~~ par exemple être la réduction du financement *disponible* consacré à ces incitations, une modification de la loi pour retirer une incitation en particulier, ou l'ajout de sauvegardes à une incitation pour minimiser son préjudice.

Dans la première partie de la question, qui fait référence aux « bénéfiques pour les espèces migratrices » qui en résultent, vous devriez avoir de bonnes raisons de croire que de tels avantages en auront résulté (ou en résulteront à l'avenir) ; mais cette question *ne* s'attend pas à une évaluation des résultats de conservation des mesures prises ; elle demande juste quelques faits sur ces mesures en elles-mêmes.

(Veuillez Evidemment inclure toute ~~si vous possédez de~~ l'information sur les résultats attribuables à la conservation, veuillez l'inclure).

VIII.2 Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays durant la période de rapport, qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

Si oui ou en partie ou non, mais il est possible de le faire, veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais :-

-[texte libre]

CONSEIL :

Comme pour la question VIII.1, e Cette question vous demande *simplement* de fournir des faits concernant les *mesures entreprises afin d'ajuster des incitations nuisibles*. ~~Ceux-ci peuvent~~ par exemple être la réduction du financement *disponible* consacré à ces incitations, une modification de la loi pour retirer une incitation en particulier, ou l'ajout de sauvegardes à une incitation pour minimiser le préjudice.

~~De nouveau,~~ *vous devriez avoir de bonnes raisons de croire que de tels avantages en auront résulté (ou en résulteront à l'avenir) ; mais cette question ne s'attend pas à une évaluation des résultats de conservation des mesures prises ; elle demande juste quelques faits sur ces mesures en elles-mêmes.*

(Veuillez inclure Evidemment, si vous possédez de l'information sur les résultats attribuables à la conservation, veuillez l'inclure).

IX. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

(SPMS Objectif 5: Les gouvernements, les secteurs clés et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures ou ont mis en œuvre des plans pour une production et une consommation durables, en maintenant les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des habitats, dans des limites écologiques sûres, afin de soutenir un état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et de leurs voies de migration.)

IX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui contribuent à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 5 du SPMS ?

- Oui
- En cours d'élaboration / prévu
- Non

CONSEIL :

Veillez revoir la cible 5 et répondre "oui" à cette question si une mise en œuvre du type décrit a eu lieu, même si ~~le~~ la mise en œuvre n'est pas encore achevée.

[si la réponse à la question précédente est "oui" ou "en cours de développement/prévu"].

Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre

[texte libre]

Veillez décrire les éléments qui prouvent que les résultats -qui découlent de ces mesures sont en train d'être visibles.

[texte libre]

[si la réponse à la 1^{ère} question ci-dessus est non]

Qu'est-ce qui empêche -davantage de progrès ?

[texte libre]

X. MENACES ET PRESSIONS AFFECTANT LES ESPÈCES MIGRATRICES, Y COMPRIS LES OBSTACLES À LA MIGRATION

(SPMS Objectifs 6+7: La pêche et la chasse n'ont aucun effet néfaste direct ou indirect important sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leur voies de migration, et les incidences de la pêche et de la chasse restent dans des limites écologiques sûres; Les multiples pressions d'origine anthropique ont été réduites à des niveaux non préjudiciables pour la conservation des espèces migratrices ou pour le fonctionnement, l'intégrité, la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats.)

X.1. Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?

CONSEIL :

Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.

Veillez également consulter les Résolutions et Décisions énumérées dans la dernière question de cette section lorsque vous remplissez cette section, car les informations sur les actions et les mesures prises à l'égard de ces documents peuvent également être pertinentes pour ces pressions.

CONSEIL :

Veillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

Prélèvement

CONSEIL:

Veillez noter qu'en vertu de l'article 1(i) de la Convention, le terme "prélèvement" désigne le fait de prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées

Commented [CB2]: Marco Barbieri:
Répété en haut de chaque groupe de pressions dans le questionnaire en ligne

Commented [CB3]: Marco Barbieri:
La principale nouveauté de cette section est la proposition de subdiviser les rapports par groupes de pression, plutôt que de demander aux Parties de rendre compte ensemble de leurs mesures d'atténuation pour une longue liste de menaces, comme c'est le cas actuellement.

Cette séparation des groupes de pression est plus proche de ce qui serait vu dans les SRO.

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Chasse illégale		
Chasse légale		
Autres récoltes et prélèvements		
Commerce illégal		
Empoisonnement délibéré		

CONSEIL :
 Cette catégorie « Autres récoltes et prélèvements » est ~~inclut prévue pour~~ ~~ouvrir~~ les types de récolte et de prélèvement qui ne seraient pas considérés comme de la "chasse", conformément à la définition du prélèvement prévue par l'art. I, para. 1.i de la Convention : " «Effectuer un prélèvement» signifie prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées. Des exemples pourraient inclure la collecte d'œufs, ou le prélèvement de parties ou de dérivés d'animaux, lorsque l'un d'entre eux est considéré comme ayant un effet néfaste sur une espèce migratrice inscrite à la CMS.

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre le prélèvement ?

[Texte libre]

CONSEIL:
 Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 13.3 (Espèces de Chondrichthyens), 13.4 (Initiative sur les carnivores africains), et les Décisions 13.50 (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie) et 13.94 (Conservation et gestion du quépard et du lycaon). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le prélèvement ?

[texte libre]

Prises accessoires		
Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prises accessoires		

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les prises accessoires ?
[texte libre]

CONSEIL:
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) la Résolution 13.3 (espèces de Chondrichthyens). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les prises accessoires ?
[texte libre]

CONSEIL:
Veuillez fournir des informations sur toute tendance significative dans les prises accessoires d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment celles qui figurent à l'Annexe I. En lien avec les conseils donnés sur la partie générale de la question X.1, il s'agit d'un exemple clé où vous êtes encouragés à penser aux activités en dehors des limites juridictionnelles nationales de tout navire battant pavillon de votre pays (en plus de toute autre circonstance dans laquelle les prises accessoires constituent une pression notable sur les espèces concernées).

Collisions et électrocution

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Électrocution		
Éoliennes		
Autres collisions		

Quels sont les progrès les plus importants réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les collisions et les électrocutions ?
[texte libre]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les collisions et les électrocutions ?
[texte libre]

Autres mortalités		
Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prédation		
Maladie		
Empoisonnement accidentel/indirect		
Événements d'échouage inexplicables		

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les autres formes de mortalité ?
[texte libre]

CONSEIL:
Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 13.4 (initiative sur les carnivores africains), 13.6 (déclin des insectes), et les Décisions 13.50 (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie) et 13.94 (conservation et gestion du guépard et du lycaon). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres formes de mortalité ?
[texte libre]

Espèces exotiques et/ou envahissantes

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives		

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les espèces exotiques et/ou envahissantes ?
[texte libre]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les espèces exotiques et/ou envahissantes ?
[texte libre]

Perturbation et dérangement

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation		
Pollution lumineuse		
Bruit sous-marin		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les perturbations et les dérangements ?

[texte libre]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 13.4 (initiative sur les carnivores africains) et 13.5 (pollution lumineuse). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les perturbations et les dérangements ?

[texte libre]

Pollution

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Déchets marins (y compris les plastiques)		
Autres pollutions		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la pollution ?

[texte libre]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) la Décision 13.122 (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).. Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la pollution ?

[texte libre]

Destruction/ dégradation de l'habitat

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perte/destruction de l'habitat (y compris la déforestation)		
Dégradation de l'habitat		
Exploration/extraction minière		
Utilisation non durable des terres et des ressources		
Urbanisation		
Déchets marins (y compris les matières plastiques)		
Autre pollution		
Trop/trop peu d'eau		
Feu		
Obstacles physiques		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la destruction/dégradation de l'habitat?
[texte libre]

CONSEIL :
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 13.3 (espèces de Chondrichthyens), 13.5 (pollution lumineuse), 13.6 (déclin des insectes), et les Décisions 13.50 (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), 13.94 (conservation et gestion du quépard et du lycan), et 13.122 (impacts de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la destruction/dégradation de l'habitat ?
[texte libre]

Changement climatique

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Changement climatique		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de changement climatique?
[texte libre]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) la Décision 13.126 (changement climatique et espèces migratrices). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le changement climatique ?

[texte libre]

Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Manque de connaissances		
Législation inadéquate		
Application inadéquate de la législation		
Gestion transfrontalière inadéquate		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

[texte libre]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que (mais non limités à) les Résolutions 13.3 (espèces de Chondrichthens), 13.5 (pollution lumineuse), 13.6 (déclin des insectes), et la Décision 13.94 (conservation et gestion du quépard et du lycaon). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

[texte libre]

Autres

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière d'autres pressions?

[texte libre]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres pressions ?

[texte libre]

X.2 Quels sont les progrès les plus importants qui ont été réalisés depuis le rapport précédent pour contrer l'une ou l'autre des pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées). [texte libre]

X.3 Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées). [texte libre]

X.42 Est-ce que votre pays Avez-vous a adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS ? ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent ... de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible") s'attaquant spécifiquement aux obstacles à la migration ?

L'Article III(4)(b) de la CMS stipule : « Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible »

- Oui
- Non

CONSEIL:

Cette question a pour but de signaler spécifiquement toute nouvelle législation ou mesure nationale traitant des obstacles à la migration. Les informations pertinentes ne comprennent pas les mesures générales de conservation.

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

.....

[Texte libre] [ajouter le(s) lien(s) et / ou télécharger le(s) document(s)]
 [options pour ajouter plus de liens et de numéros de législation]

X.3 Votre pays dispose-t-il de mesures concernant l'interaction récréative dans l'eau avec les mammifères marins et l'observation durable de la faune marine en bateau ?

Décrites dans les **Résolutions 12.16 (Interaction récréative dans l'eau avec les mammifères marins)** et **11.29 (Rev.COP12) (observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable)**, et la **Décision 13.66 (Observation de la vie sauvage marine)**.

- Oui
- Partiellement
- Non
- N/A

Si oui ou partiellement, veuillez fournir le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

[champ de texte libre] [ajouter le(s) lien(s) et / ou télécharger le(s) document(s)]

X.54 Veuillez ajouter tout autre commentaire sur l'application de dispositions spécifiques dans les Résolutions et Décisions pertinentes en vigueur de la COP de la CMS, qui ne sont pas couvertes par les questions précédents dans la section X.y compris par exemple :

- Résolution 7.2 (Rev. COP12) sur l'Évaluation d'impact et espèces migratrices.
- Résolution 7.3 (Rev. COP12) sur les Marées noires et espèces migratrices
- Résolution 7.4 and 10.11 sur les Lignes électriques et oiseaux migrateurs.
- Résolutions 7.5 (Rev. COP12) et 11.27 (Rev. COP12) sur les énergies renouvelables
- Résolution 10.2 sur des situations d'urgences de Conservation
- Résolution 11.15 (Rev. COP12) sur Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs
- Résolution 11.16 (Rev. COP12) sur l'Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (et la Décision [13.2812.26](#)).
- Résolution 11.22 (Rev. COP12) sur la Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales (et la Décision ~~12.48~~[13.74](#)).
- Résolution 11.28 sur Les Espèces Exotiques Envahissantes
- Résolution 11.31 sur Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage
- Résolution 12.6 sur les Maladies de la Faune Sauvage et Espèces Migratrices
- Résolution 12.14 sur les Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices ([et Décision 13.58](#))
- Résolution 12.20 sur la Gestion des Débris Marins ([et Décision 13.122](#)).
- Résolution 12.21 sur le Changement climatique et espèces migratrices ([et la Décision 13.126](#))
- [Résolution 12.22 sur les prises accessoires \(et Décision 13.61\)](#)
- Résolution 12.25 sur la Conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices.
- [Résolution 13.3 sur les espèces de chondrichthyens \(et Décision 13.71\)](#)
- [Résolution 13.4 sur l'initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#)
- [Résolution 13.5 lignes directrices relatives à la pollution lumineuse dont est victime la faune sauvage](#)
- [Résolution 13.6 sur le déclin des insectes et la menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#)
- [Décision 13.32 sur Chasse, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie](#)
- [Décision 13.34 sur le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie \(AEMLAP\)](#)
- [Décision 13.50 sur la Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie](#)
- [Décision 13.91 sur la conservation et la gestion du lion d'Afrique](#)
- [Décision 13.92 sur la conservation et la gestion du guépard et du lycaon](#)
- [Décision 13.110 et 13.111 sur Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d'animaux sauvages](#)

[texte libre]

XI. ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

(SPMS Objectif 8: L'état de conservation de toutes les espèces migratrices, et plus particulièrement des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans l'ensemble de leurs aires de répartition)

XI.1 Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements dans les catégories de la liste Rouge Nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle couverte par le présent rapport ?

« L'état de conservation » des espèces migratrices est défini à l'article I(1)(b) de la Convention comme « l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population » ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont énoncées à l'article I(1)(c).

Si plus de lignes sont nécessaires, veuillez télécharger un fichier Excel détaillant une liste plus longue d'espèces.

CONSEIL :

L'« état de conservation » des espèces migratrices est défini dans l'Article I(1)(b) de la Convention comme "l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population" ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont établies dans l'Article I(1)(c).

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le présent rapport. Des informations ne sont ~~également~~ attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée.

Veillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris) :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Mammifères aquatiques :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Chauves-Souris :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Oiseaux

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Reptiles

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Poisson

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Insectes

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

XII. COOPÉRATION POUR CONSERVER LES SYSTÈMES MIGRATOIRES

(SPMS Objectif 9 : L' action et la coopération internationales et régionales entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée.)

XII.1 Au cours de la période de rapport ~~actuelle~~, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémoires d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II ~~(suivant l'avis de la Résolution 12.8 de la COP)~~ ?

Par ex. Développements suite aux conseils donnés dans les Résolutions 12.8 et 13.7

- Oui
- Non

Si oui, veuillez détailler fournir un bref résumé. [\[texte libre\]](#)

XII.2 Au cours de la période de rapport considérée, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser quels pays ont été contactés. [\[Ajouter une liste déroulante des pays, permettant des sélections multiples\]](#)

XII.3 Au cours de la période de rapport considérée, votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la Résolution 12.28 de la COP, voir liste des espèces dans l'Annexe 3) pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour [\[texte libre\]](#)

XII.4 D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (*tous les États concernés s'engageant dans une coopération en matière de conservation des espèces migratrices selon des modalités qui reflètent pleinement une approche des systèmes migratoires*) ~~y compris par exemple (mais sans s'y limiter) des mesures pour mettre en œuvre la Résolution 12.11 (et la Décision 12.34) sur les voies de migration et la Résolution 12.17 (et la Décision 12.54) sur les baleines de l'Atlantique Sud?~~

Par ex. les mesures de mise en œuvre des Résolutions 12.11 (Voies de migration) et 12.17 (Baleines de l'Atlantique Sud) et des Décisions 13.36 (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs), 13.41 (Voies de migration), 13.95 (Conservation et gestion du guépard et du lynx) et 13.108 (Soutien au groupe de travail sur l'énergie).

- Oui
- Non

Si oui, veuillez détailler: [\[texte libre\]](#)

XII.5 Votre pays a-t-il mobilisé des ressources et/ou pris des mesures pour promouvoir et traiter la connectivité écologique et sa fonctionnalité dans les processus internationaux pertinents ?

Par e., le cadre pour l'après-2020, l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.

- Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler
 [texte libre]

XIII. MESURES DE CONSERVATION PAR ZONE

(SPMS Objectif 10 : Tous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement, conformément à l'application de l'Objectif 11 d'Aichi, étayées si nécessaire par une planification de l'utilisation des terres et une gestion des paysages respectueuses de l'environnement et à une échelle plus large.)

XIII.1 Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

- Oui, entièrement
 En partie - dans une large mesure
 Partiellement - dans une mesure faible ou modérée
 Non

CONSEIL :

La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices, et dans ce contexte, c'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.

~~Le Comité de session du Conseil scientifique examinera probablement cette question davantage à une date ultérieure.~~

~~Entre-temps, quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans l'Examen stratégique des aspects des réseaux écologiques relatifs aux espèces migratrices" présenté à la COP11 (<https://www.cms.int/en/document/strategic-review-aspects-ecological-networks-relating-migratory-species>) et l'"Outil des réseaux de sites critiques" développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar (<http://www.wetlands.org/informationflyway/criticalsiteworkbook/tabid/1349/language/en-US/Default.aspx>).~~

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents pour atteindre l'Objectif 10 du SPMS ?

[texte libre]

CONSEIL :

Vous voudrez peut-être tenir compte de ceci en terme de types d'habitats, et/ou de couverture géographique/facteurs de répartition, et/ou de couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou de facteurs concernant la connectivité fonctionnelle.

XIII.2 La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

- Oui
 En partie / pour certaines aires
 En cours d'élaboration
 Non

CONSEIL :

Comme pour la question précédente, la « contribution » dont il est question ici peut se rapporter aux types d'habitats, et/ou aux facteurs de couverture/répartition géographique, et/ou à la couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou aux facteurs concernant la connectivité fonctionnelle, et/ou à tout autre facteur jugé pertinent pour la réalisation de l'objectif 10 du SPMS. (Si vous disposez d'informations sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion, veuillez ne pas les inclure ici, mais fournissez-les plutôt dans votre réponse à la question XIII.4).

Si oui ou en partie, veuillez [détailler fournir un bref résumé.](#)

[\[texte libre\]](#) [\[possibilité d'ajouter des hyperliens et/ou de télécharger des documents\]](#)

XIII.3 Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS (*"Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction"*)?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

.....

[\[texte libre insérer le lien\]](#) [\[ajouter des hyperliens et/ou de télécharger des documents\]](#)

XIII.4 En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de leur gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?

- Oui
- En partie / pour certaines aires
- En cours d'élaboration
- Non

Si oui, veuillez fournir une référence et/ou [détailler résumer](#) ce qui est couvert :

[\[texte libre\]](#)

XIII.5 Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez [détailler](#) :

[\[texte libre\]](#)

XIII.6 Veuillez ajouter toute information particulière sur les mesures clés prises pour mettre en œuvre des dispositions spécifiques dans les Résolutions [et Décisions](#) pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

- Résolution 12.7 sur le Rôle des Réseaux Écologiques pour la Conservation des Espèces Migratrices.
- Résolution 12.13 sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM).
- Résolution 12.24 sur Promouvoir les Réseaux D'aires Marines Protégées dans la Région de L'asean.

- [Résolution 12.25 sur la Conservation des Habitats Intertidaux et Autres Habitats Côtiers pour les Espèces Migratrices.](#)
- [Résolution 13.3 sur les espèces de chondrichthyens](#)
- [Décision 116 sur les Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices](#)

[\[texte libre\]](#)

XIV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

(SPMS Objectif 11 : Les espèces migratrices et leurs habitats qui fournissent des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.)

XIV.1 Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices (contribuant à l'accomplissement de l'objectif 11 du SPMS) a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis l'adoption du SPMS en 2014 ?

- Oui
- En partie/ En cours d'élaboration
- Non

CONSEIL :

L'expression "associée aux" espèces migratrices ~~a-ici-pour-but-de-vous-permettre~~ de rendre compte de toute évaluation qui couvre les services écosystémiques des écosystèmes, des habitats ou des assemblages d'espèces qui comprennent des espèces migratrices. La question n'est donc pas de s'attendre à ce que vous vous limitiez à des évaluations axées uniquement sur une ou plusieurs espèces migratrices ~~isolées~~. ~~Toutefois, p~~ Pour qu'une évaluation plus large de la biodiversité soit pertinente ici, les espèces migratrices concernées doivent apporter une contribution identifiable aux services écosystémiques concernés. ~~Il peut s'agir, p~~ Par exemple, des contributions à la sécurité alimentaire, à la pollinisation, ~~au à l'économie touristique~~, aux valeurs culturelles ou à d'autres formes de services écosystémiques. Notez également les aspects particuliers à prendre en compte qui sont spécifiés dans le libellé de l'objectif de la SPMS. Pour la définition de la CMS de l'"état de conservation favorable", voir l'article I(1)(c) du texte de la Convention.

Si 'oui' ou 'En partie/En cours d'élaboration', veuillez [détailler](#) ~~fournir un bref résumé~~ (y compris les références des sources, le cas échéant)

[\[texte libre\]](#)

XV. SAUVEGARDE DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

(SPMS Objectif 12 : La diversité génétique des populations sauvages d'espèces migratrices est sauvegardée, et des stratégies ont été élaborées et mises en oeuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.)

XV.1 Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en oeuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays_?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez sélectionner les stratégies pertinentes: (cochez tout ce qui s'applique)

- Élevage en captivité
- Élevage en captivité et mise en liberté
- Recherche sur le typage génétique
- Les archives/ référentiels de matériel reproductif
- Autre (veuillez préciser) [\[texte libre\]](#)

XV.2 Veuillez décrire ces stratégies :

[la question n'apparaîtra que pour les actions sélectionnées ci-dessus].

Par exemple

Élevage en captivité

[Texte libre]

Recherche sur le typage génétique

[Texte libre]

XVI. STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ

(SPMS Objectif 13: Des priorités pour une conservation et une gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et des systèmes migratoires sont incluses dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en faisant référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes d'exécution.)

XVI.1 La stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) de votre pays, ou d'autres plans ou stratégies pertinents utilisés dans votre pays, abordent-ils explicitement les obligations de la CMS, et les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires et la connectivité écologique sont-elles explicitement prises en compte dans la stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité de votre pays ?

- Oui
- Non

Si oui:

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

[insérer le lien] [télécharger une pièce jointe ou un extrait pertinent]

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS
[texte libre]

CONSEIL:

Lorsque vous fournissez ces informations, ainsi que la description des éléments/références concernés, il serait utile d'indiquer, dans la mesure du possible, les numéros de pages, de sections/paragraphes, etc. spécifiques.

c. veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

[texte libre]

XVI.2 Veuillez fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'autres plans d'action pertinents (espèce unique, groupe d'espèces, etc.), initiatives, groupes de travail et programmes de travail dans votre pays qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes. Par exemple, AEMLAP, Grande Muraille verte, Défi de Bonn, Plans d'action pour les oiseaux, Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud, Groupe de travail sur l'énergie, Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, etc.

[texte libre]

Veuillez décrire le suivi et l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces plans d'action, initiatives, groupes de travail et programmes de travail pertinents et leur intégration dans la mise en œuvre d'autres accords internationaux pertinents.

[texte libre]

XVII. CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

(SPMS Objectif 14 : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à un état de conservation favorable des espèces migratrices et au maintien de la connectivité écologique et de la résilience de leurs habitats.)

*Notez que les progrès réalisés pour atteindre l'objectif 13 du Plan stratégique tiennent compte des communautés autochtones et locales. En l'absence d'une définition nationale des "communautés autochtones et locales", veuillez vous référer au document de la Convention sur la biodiversité intitulé **Compilation des points de vue recus sur l'utilisation du terme "peuples autochtones et communautés locales"**. " pour obtenir des conseils utiles sur ces termes.*

XVII.1 **Durant la période de rapport,** Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Pas pertinent

XVII.2 **Durant la période de rapport,** Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour **promouvoir et encourager** la participation **et l'engagement** effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Pas pertinent

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises : (cochez tout ce qui s'applique)

- Recherche et documentation
- Initiatives d'engagement ([par exemple, dans le cadre de projets de développement](#))
- Reconnaissance formelle des droits
- L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance ([législation, politiques, etc.](#))
- Stratégies [de gestion](#), ~~et~~ programmes [et plans d'action de gestion](#) qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones
- Autre (veuillez préciser) [\[texte libre\]](#)

Veuillez [détailler](#) ~~ajouter des commentaires sur~~ la mise en œuvre des actions concernées. [\[texte libre\]](#)

*Les réponses à ces questions peuvent impliquer des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que (mais non limitées à) celles décrites dans les **Décisions 13.95 (Conservation et gestion du quépard et du lycaon)**, et **13.116 (Aires de conservation transfrontalières pour les espèces migratrices)**.*

XVII.3 Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays pour atteindre l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (~~voir le texte ci-dessus~~)?

Veillez sélectionner une option:

- 1 peu ou pas de progrès
- 2 quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire
- 3 avancées positives ont été réalisées
- 4 objectif atteint en grande partie (les connaissances traditionnelles sont pleinement respectées et il y a la participation effective des communautés)

Veillez détailler ~~ajouter des commentaires sur~~ les progrès accomplis (le cas échéant).
[texte libre]

XVIII. CONNAISSANCES, DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(SPMS Objectif 15 : Les bases scientifiques, l'information, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies concernant les espèces migratrices, leurs habitats et systèmes migratoires, leurs valeurs, leur fonctionnement, leur état et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et efficacement appliquées.)

XVIII.1 Au cours de la période de rapport considérée, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans l'objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices? (~~voir texte ci-dessus et 1~~ Les réponses données dans la section V peuvent être pertinentes concernant l'Objectif 1 du SPMS sur la sensibilisation)

(cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Campagnes de sensibilisation du public
- Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées
- Renforcement des capacités
- Initiatives de partage des connaissances et des données
- Évaluations des capacités/analyses des lacunes
- Accords au niveau politique sur les priorités de recherche
- Autre (veuillez préciser) [texte libre]
- Aucune mesure n'a été prise

XVIII.2 Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 : [La question n'apparaîtra que pour les stratégies sélectionnées ci-dessus.]

p. ex.

Campagnes d'éducation dans les écoles

[texte libre]

Campagnes de sensibilisation du public

[texte libre]

Les mesures prises peuvent inclure des actions, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que (mais non limitées à) les Résolutions 13.3 (espèces de Chondrichthyens), 13.4 (initiative sur les carnivores africains), 13.35 (pollution lumineuse), 13.6 (déclin des insectes), et les Décisions 13.37 (AEMLAP), 13.39 (prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), 13.50 (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), 13.90 (Conservation et gestion du lion d'Afrique), 13.95 (Conservation et gestion du quépard et du lycaon), 13.106 (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), 13.110 (Lutte contre l'utilisation non durable de la viande sauvage terrestre et aviaire) et 13.113 (Amélioration des moyens de traiter la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).

XVIII.3 De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP_?

(cochez tout ce qui s'applique)

- Soutien financier
- Assistance technique
- Éducation/formation/mentorat
- Développement d'autres compétences
- Fourniture d'équipement ou de matériel
- Échange d'informations et de savoir-faire
- Recherche et innovation
- Mobiliser l'effort bénévole (p. ex. la science citoyenne)
- Autre (veuillez préciser) [texte libre]
- Aucune assistance nécessaire

XIX. MOBILISATION DE RESSOURCES

(SPMS Objectif 16: La mobilisation de ressources adéquates de toutes provenances, destinées à une mise en oeuvre effective du Plan stratégique pour les espèces migratrices, a effectivement augmenté sensiblement.)

XIX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices?

- Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays
- Oui, mises à disposition pour des activités dans un ou plusieurs autres pays
- Non

CONSEIL :

Les "ressources" qui sont pertinentes ici peuvent être financières, humaines ou techniques. Outre le financement, des formes d'appui "en nature" telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative pourraient ~~être~~ être pertinentes, de même que le prêt de matériel, la fourniture d'installations de traitement des données, le transfert de technologie, les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités.

D'autres commentaires sur les questions de mobilisation des ressources dans le contexte de la CMS peuvent être trouvés dans le **Plan stratégique pour les espèces migratrices**, Chapitre 4.

D'autres exemples pourraient inclure la mise à disposition de ressources pour des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que (mais non limitées à) la Résolution 13.4 (Initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores africains, et les décisions 13.23 (Mécanisme d'examen et programme de législation nationale, 13.25 (Etat de conservation des espèces migratrices, 13.32 (Chasse, prélèvement et commerce illicites d'oiseaux migrateurs dans l'EAAF), 13.36 et 13.37 (AEMLAP), 13.39 (Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), 13.41 (Voies de migration), 13.50 (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), 13.69 (Tortues marines), 13.76 (Anquille européenne), 13.80 (Programme de travail mondial pour les cétacés), 13.90 (Conservation et gestion du lion d'Afrique), 13.95 (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), 13.102 (Implications de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation), 13.106 (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), 13.113 (Amélioration des moyens d'aborder la connectivité dans la conservation des espèces migratrices), 13.120 (Participation communautaire et moyens de subsistance), 13.122 (Impacts de la pollution plastique) et 13.134 (Développement des infrastructures).

Si oui, à quels objectifs particuliers du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et quelles initiative, plans et programme, cela a-t-il contribué? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).
[texte libre]

Si oui, veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente_:

- Augmentation
- Stables
- Diminution
- Niveaux inconnus

XIX.2 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):

- Banque multilatérale d'investissement
- Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)
- Autre programme intergouvernemental
- Secteur privé
- Organisation(s) non gouvernementale(s)
- Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays [liste déroulante permettant des sélections multiples] [texte libre]
- Autre (veuillez préciser) [texte libre]

Si oui, à quels objectifs particuliers [textes des objectifs à lier ici] du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et quelles initiative, plans et programme, cela a-t-il contribué? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).

[texte libre]

Si oui, quelles espèces migratrices ont bénéficié de ce soutien ?

.....
{option pour ajouter plus de lignes}) [texte libre]

Si oui, veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

- Augmentation
- Stables
- Diminution
- Niveaux inconnus

XIX.3 Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent des ressource et un soutien futur dans votre pays durant les périodes de rapport ?
(veuillez indiquer au plus trois types d'activités spécifiques)
[texte libre]

CONSEIL:

Veuillez tenir compte des réponses fournies dans HLS.3 lorsque vous répondez à cette question, le cas échéant, car elles peuvent être pertinentes.

XIX.4 Veuillez ajouter tout autre commentaire que vous souhaiteriez formuler sur la mise en œuvre des dispositions spécifiques de la résolution 10.25 (Rév. COP12) de la CdP sur le Renforcement De L'engagement Dans Le Fonds Pour L'environnement Mondial
[texte libre]